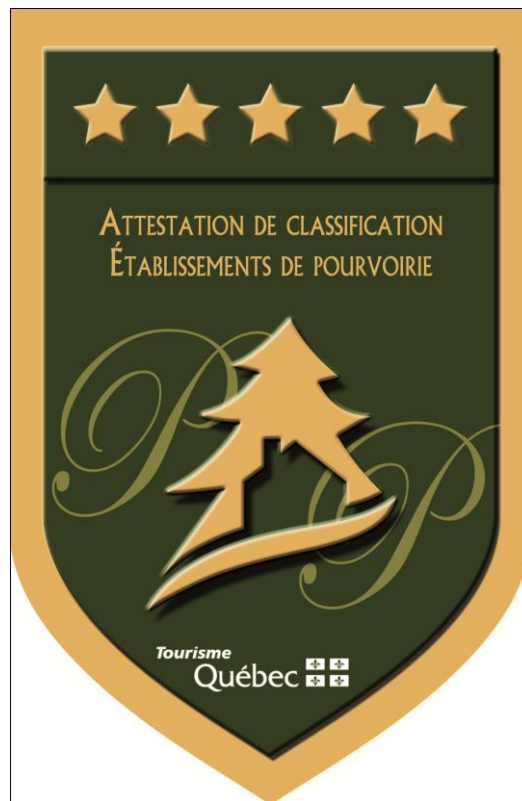


# CLASSIFICATION

DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

### PAVILLON



# CLASSIFICATION

## DES UNITÉS D'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT DE POURVOIRIE

### Table des matières

LE PAVILLON .....	2
LA CLASSIFICATION .....	2
LA COTE .....	2
LES NORMES ESSENTIELLES .....	3
LES COMMODITES .....	3
LES CRITERES D'ÉVALUATION .....	4
SECTION 1 : EXTERIEUR .....	4
POINTS DE BONIFICATION .....	4
POINTS DE DEMERITE .....	4
SECTION 2 : SALLE DE SEJOUR, SALLE A DINER ET RESTAURATION .....	4
SALLE DE SEJOUR .....	4
SALLE A DINER ET RESTAURATION .....	4
POINTS DE BONIFICATION .....	4
POINTS DE DEMERITE .....	5
SECTION 3 : CHAMBRE .....	5
POINTS DE BONIFICATION .....	5
POINTS DE DEMERITE .....	6
SECTION 4 : SALLE DE BAIN .....	6
POINTS DE BONIFICATION .....	6
POINTS DE DEMERITE .....	6

## Le pavillon

Selon les termes du Ministère du Tourisme du Québec (MTO), un pavillon est un :

« *Bâtiment comprenant plusieurs chambres, lesquelles peuvent inclure un service d'auto cuisine, et où se retrouve occasionnellement une aire ouverte commune. Ce bâtiment se trouve habituellement à proximité d'un établissement offrant le service de restauration.* »

## La classification

La classification d'un pavillon est composée de sa cote et de ses commodités. Alors que la cote est représentée par un nombre d'étoiles, soit de 0 à 5, les commodités sont représentées par des pictogrammes.

### La cote

La cote d'un pavillon sert à établir, le plus objectivement possible, son niveau de qualité et de confort. Elle équivaut à la somme des points accumulés, sur 1000, de toutes les sections d'un pavillon.

Le tableau ci-dessous à gauche vous indique le pourcentage de points attribuables aux différentes sections d'un pavillon alors que le tableau ci-dessous à droite vous indique comment la cote est établie en fonction de la somme des points accumulés.

<b>Sections</b>	<b>Pourcentage</b>
Extérieur	15.5 %
Salle de séjour, salle à diner et restauration	31 %
Chambre	30.5 %
Salle de bain	23 %

<b>Cote</b>	<b>Pointage</b>
0	De 0 à 180 points
1	De 181 à 354 points
2	De 355 à 524 points
3	De 525 à 694 points
4	De 695 à 864 points
5	De 865 à 1000 points

Par exemple, un pavillon dont la somme des points accumulés de toutes les sections est de 610 obtiendra la cote de 3 étoiles. Voici, selon les termes du MTO, la description de chacune des cotes.

<b>Cote</b>	<b>Description</b>
0	Unité d'hébergement dont l'aménagement respecte les normes minimales de classification
1	Unité d'hébergement au confort élémentaire, dont l'aménagement et les services sont conformes aux standards de qualité
2	Unité d'hébergement confortable, dotée d'un aménagement de bonne qualité et qui fournit quelques services et commodités
3	Unité d'hébergement très confortable, dotée d'un aménagement de qualité appréciable et qui offre plusieurs services et commodités
4	Unité d'hébergement de confort supérieur, parmi les meilleurs, dotée d'un aménagement haut de gamme et qui offre un large éventail de services et de commodités
5	Unité d'hébergement exceptionnelle, tant par son confort et son aménagement que par la multitude de commodités et l'impeccabilité des services qui sont offerts










## Les normes essentielles

Les normes essentielles visent à faire en sorte qu'un pavillon se doit de respecter un minimum de critères afin de pouvoir conserver sa cote. À défaut de respecter une seule de ces normes, la cote de le pavillon sera abaissée au niveau inférieur. À noter que les normes qui s'appliquent à un niveau inférieur s'appliquent également aux niveaux supérieurs. Les tableaux ci-dessous vous indique les normes essentielles à respecter afin qu'un pavillon puisse conserver sa cote.

<b>Norme essentielle pour conserver une cote de 2 étoiles</b>
Salle de bain partagée complète avec au moins 1 appareil (toilette ou bain/douche) à l'intérieur du pavillon
<b>Norme essentielle pour conserver une cote de 3 étoiles</b>
Salle de bain partagée complète avec au moins 2 appareils (toilette, bain/douche ou lavabo) à l'intérieur du pavillon
<b>Norme essentielle pour conserver une cote de 4 étoiles</b>
Au moins une chambre avec une salle de bain intérieure complète privée et salle de bain partagée
<b>Normes essentielles pour conserver une cote de 5 étoiles</b>
Salle de bain intérieure complète privée
Accès intérieur aux chambres
Aucune chambre au sous-sol

## Les commodités

Représentées par des pictogrammes, les commodités servent à donner un aperçu des principaux services offerts à l'intérieur d'un pavillon. Le tableau ci-dessous vous indique les commodités que vous pouvez retrouver pour un pavillon.

<b>Commodités</b>	
	Eau froide
	Eau chaude
	Salle de bain privée
	Salle de bain partagée
	Bloc sanitaire
	Système de chauffage automatique
	Système de chauffage au bois
	Système d'éclairage électrique
	Système d'éclairage au gaz propane

## Les critères d'évaluation

Alors que la majorité des critères d'évaluation sont classifiés en fonction du choix des matériaux ou des équipements utilisés, les critères de type « État » sont classifiés en fonction du degré d'entretien, d'usure et de propreté.

Voici la liste des critères d'évaluation pour chacune des sections.

### Section 1 : Extérieur

- ✓ Porte extérieure principale
- ✓ État de la porte extérieure principale (incluant galerie, véranda, rampe et escalier)
- ✓ Murs extérieurs
- ✓ État des murs extérieurs
- ✓ Fenêtres et cadres extérieurs
- ✓ État des fenêtres et des cadres extérieurs
- ✓ État des moustiquaires
- ✓ Toiture
- ✓ État de la toiture (incluant fascia, soffite, cheminée, antenne, gouttières)

### Points de bonification

- ✓ Galerie, patio ou terrasse
- ✓ Galerie, patio ou terrasse avec moustiquaire
- ✓ Ameublement (table et chaise, balançoire, table à pique-nique, spa, sauna)
- ✓ Site aménagé pour un feu extérieur

### Points de démerite

- ✓ Présence de nuisances sur le site immédiat
- ✓ Absence de signalisation indiquant l'accueil
- ✓ Porte extérieure ajourée

## Section 2 : Salle de séjour, salle à diner et restauration

### Salle de séjour

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ Plancher
- ✓ État des murs, plafond, plancher, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Mobilier de la salle de séjour
- ✓ État du mobilier
- ✓ Harmonie globale des éléments de la salle de séjour

### Salle à diner et restauration

- ✓ Mobilier de la salle à diner
- ✓ État de la salle à diner (structure et mobilier)
- ✓ Restauration
- ✓ Mise en place (service, carte des vins, mise en place)
- ✓ État de la mise en place

### Points de bonification

- ✓ Comptoir à l'accueil (souvenirs, vêtements, articles de chasse/pêche, articles de toilette, etc.)
- ✓ Éléments décoratifs
- ✓ Espace de réunion

- ✓ Carte des vins élaborés (vins de plus de 50\$)
- ✓ Cave à vin ou cellier
- ✓ Foyer ou poêle vitré
- ✓ Service d'affaires (fax, internet)
- ✓ Instruments de musique
- ✓ Support à arme à feu ou canne à pêche

### **Points de démerite**

- ✓ Absence de voies d'accès intérieures aux chambres dans le pavillon
- ✓ Salle de séjour dans une bâtisse adjacente
- ✓ Absence d'un service de buanderie ou de lessive
- ✓ Absence de moyens de communication
- ✓ Absence de trousse de premiers soins
- ✓ Absence de glace

### **Section 3 : Chambre**

Le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des chambres.

- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ Lit et matelas
- ✓ État des lits et des matelas
- ✓ Literie
- ✓ État de la literie
- ✓ Rangement
- ✓ Ameublement
- ✓ État du rangement et de l'ameublement
- ✓ Habillage de fenêtres
- ✓ État de l'habillage de fenêtres
- ✓ Harmonie globale des éléments de la chambre
- ✓ Éclairage
- ✓ Chauffage

### **Points de bonification**

- ✓ Foyer
- ✓ Balcon privé
- ✓ Cuisinette
- ✓ Présence d'un frigo
- ✓ Ventilateur ou air climatisé
- ✓ Présence de deux fenêtres qui ouvrent (incluant la porte et la salle de bain)
- ✓ Cafetière
- ✓ Porte serviette
- ✓ Contrôle d'intensité de la lumière
- ✓ Cahier d'informations sur les services de la pourvoirie (ex. : Menu, carte du territoire, activités, etc.)
- ✓ Lavabo(s) (en salle de bain partagée)
- ✓ Miroir pleine longueur
- ✓ Réveil-matin

### Points de démerite

- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Présence de chambres au sous-sol
- ✓ Électricité / génératrice moins de 24 heures sans propane ou solaire
- ✓ Absence de fenêtre
- ✓ Absence d'avertisseur d'incendie dans tous les couloirs et escaliers
- ✓ Absence d'un extincteur portatif à chaque étage
- ✓ Absence d'identification de la chambre
- ✓ Absence de service d'entretien ménager journalier
- ✓ Absence d'alèse pour le matelas ou de matelas lavable
- ✓ Absence d'oreiller
- ✓ Absence de housses pour oreiller
- ✓ Absence de barre de protection pour lits superposés
- ✓ Absence d'une échelle pour lits superposés
- ✓ Absence de fenêtre qui ouvre dans une chambre (incluant la porte)
- ✓ Absence de détecteur de gaz carbonique
- ✓ Absence d'une serrure
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisée, etc.)

### Section 4 : Salle de bain

Le pointage de cette section correspond à la moyenne des points de chacune des salles de bain.

- ✓ Appareils sanitaires (partagés ou privés)
- ✓ État des appareils sanitaires
- ✓ Tour du bain et douche
- ✓ Rideau de douche
- ✓ Murs
- ✓ Plafond
- ✓ État des murs, plafond, porte et cadres de fenêtres
- ✓ Plancher
- ✓ État du plancher
- ✓ État du linge de toilette
- ✓ Éclairage

### Points de bonification

- ✓ Bain
- ✓ Fenêtre ouvrante et moustiquaire en parfait état ou ventilation
- ✓ Chauffage
- ✓ Toilette ou lavabo séparée de la douche
- ✓ Meuble-lavabo ou tablette de rangement
- ✓ Douche téléphone
- ✓ Porte-serviette ou crochet
- ✓ Articles de toilette biodégradables (savon, shampoing, etc)
- ✓ Prise de rasoir
- ✓ Séchoir à cheveux disponible

### Points de démerite

- ✓ Présence d'odeur nauséabonde
- ✓ Malpropreté d'au moins un élément de la salle de bain incluant le rideau de douche
- ✓ Absence de serviette disponible
- ✓ Absence fenêtrage ouvrante / ventilation mécanique indépendante
- ✓ Présence de moquette (tapis) fixé en permanence

- ✓ Présence d'un bloc sanitaire extérieur
- ✓ Absence d'au moins 2 articles de toilette (savon, shampoing, bonnet, etc.)
- ✓ Accessoires d'éclairage désuets (poche de lampe brisé, etc.)
- ✓ Rideau de douche trop court
- ✓ Absence d'une serrure intérieure
- ✓ Absence d'un miroir